OTMT

MANUEL D'INSTRUCTIONS

PALAN MANUEL A LEVIER CAP 1000 KG

INSTRUCTIONS POUR UNE UTILISATION SURE DU PALAN A LEVIER MANUEL

Instructions de sécurité

- Le matériel doit être exclusivement utilisé et entretenu par une personne compétente.
- Ne dépassez pas la puissance nominale du palan à levier.
- N'utilisez pas la chaîne de levage comme une élingue.
- N'étendez pas le levier de manœuvre.
- Ne forcez pas sur le palan à levier.
- Ne laissez pas les charges suspendues sans surveillance.
- N'utilisez pas le matériel pour soulever des personnes
- Vérifiez que les points de suspension et d'ancrage conviennent à la charge complète soulevée.
- Tenez toute personne à l'écart de la zone se trouvant sous la charge.

Contrôle en service et maintenance

Vérifiez que le palan à levier est bien contrôlé régulièrement par une personne compétente.
Maintenez la chaîne de charge lubrifiée et sans débris.
Vérifiez le fonctionnement des freins.
Avant utilisation, contrôlez les points suivants : usure des crochets, chaîne endommagée, maillons tordus, maillons courbés, maillons étirés, maillons corrodés.

Fonctionnement

Levage :
Sélectionnez la position « UP » (haut) sur le sélecteur, poignée à rochet pour soulever la charge.

Descente :
Sélectionnez la position « DN » (bas) sur le sélecteur, poignée à rochet pour abaisser la charge.

SPECIFICATIONS

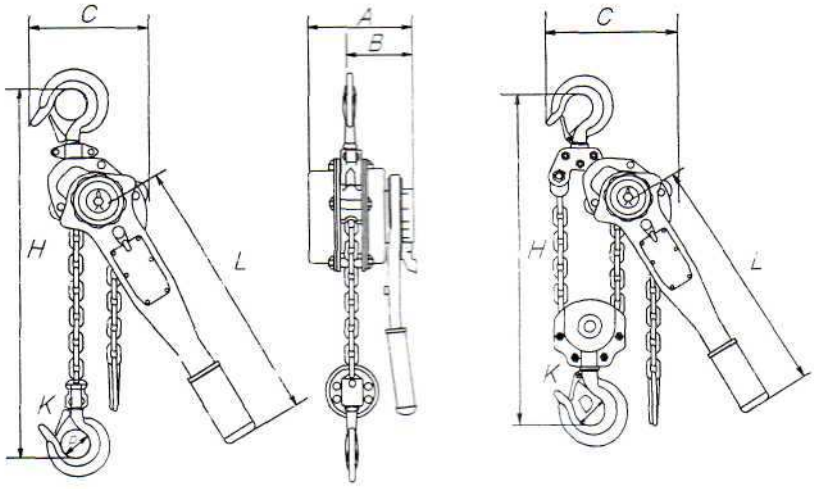

Capacité Tones		0.75	1.5	3	6	9
Levage standard m		1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Charge d'essai Kn		11.0	22.0	37.5	75, 0	112.,5
Effort requis pour soulever la charge maximale N		140	220	320	340	360
Nombre de colonnes de la chaîne de levage		1	1	1	2	3
Diamètre de la chaîne de levage mm		6	8	10	10	10
Dimensions (mm)	A	148	172	200	200	200
	B	90	98	115	115	115
	C	136	160	180	235	320
	D	37	45	50	54	85
	H	325	380	480	620	700
	L	280	410	410	410	410
	K	30	36	40	50	58
Poids net kg		7	11	21	31	47
Dimensions du conditionnement cm		36x12.5x16	50x13,5x16	54x17x21.5	54x18x21.5	82x32x21.5
Poids supplémentaire par mètre en levage supplémentaire kg		0.8	1,4	2.2	4,4	6.6

SPARE PARTS(0.75t-9t)

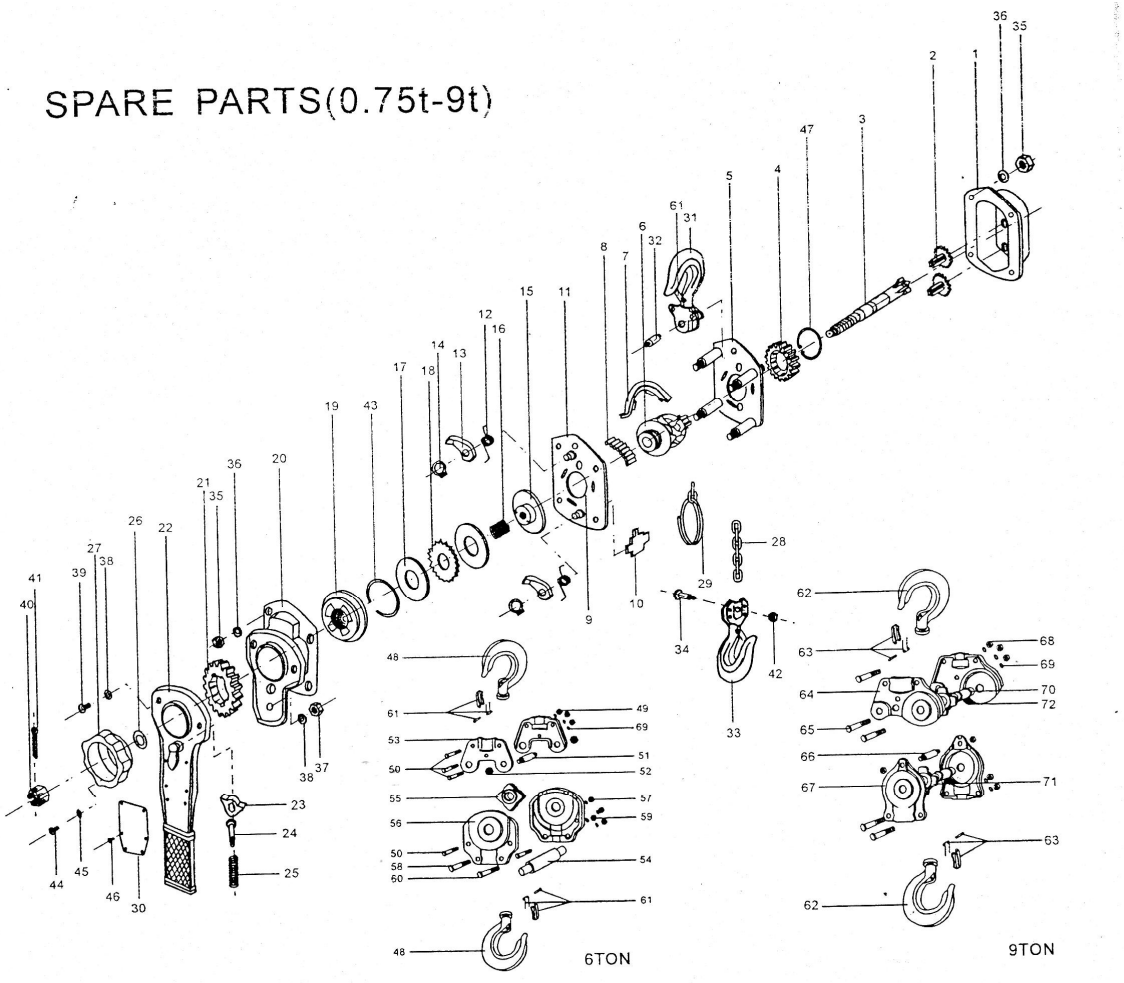

Pièces détachées (0,75 t - 9 t)			
1.	Ensemble boîte d'engrenages	37.	Ecrou hexagonal
2.	Ensemble engrenage à disque	38.	Rondelle frein
3.	Arbre de transmission	39.	Vis
4.	Engrenage cannelé	40.	Ecrou à créneaux
5.	Ensemble flasque d'engrenage	41.	Goupille fendue
6.	Poulie de soutien	42.	Rondelle frein
7.	Plaque de guidage	43.	Anneau élastique en fil
8.	Rouleau	44.	Vis
9.	Palier	45.	Rondelle frein
10.	Outil à dénuder	46.	Rivet
11.	Ensemble flasque de levier	47.	Anneau élastique
12.	Ressort du cliquet d'arrêt	48.	Crochet 6 t
13.	Cliquet d'arrêt	49.	Ecrou
14.	Anneau élastique	50.	Vis
15.	Moyeu du papillon	51.	Goupille 6 t
16.	Ressort libre	52.	Ecrou
17.	Disque de friction	53.	Cadre crochet supérieur 6 t
18.	Disque à rochet	54.	Goupille de roue de déplacement
19.	Griffe de levage à filet femelle	55.	Roue de déplacement
20.	Ensemble protège-frein	56.	Cadre crochet inférieur 6 t.
21.	Vitesse de changement de marche	57.	Ecrou
22.	Ensemble levier	58.	Vis
23.	Cliquet de changement de marche	59.	Ecrou
24.	Siège de ressort	60.	Vis
25.	Ressort de changement de marche	61.	Ensemble fixation de sécurité
26.	Ensemble levier	62.	Crochet 9 t.
27.	Volant de manœuvre	63.	Ensemble fixation de sécurité
28.	Chaîne de charge	64.	Cadre crochet supérieur 9 t.
29.	Anneau de chaîne	65.	Vis
30.	Plaque d'identification	66.	Boulon 9 t.
31.	Ensemble crochet supérieur	67.	Cadre crochet inférieur 9 t.
32.	Arbre du crochet supérieur	68.	Ecrou
33.	Ensemble crochet inférieur	69.	Rondelle frein
34.	Axe de maillon de chaîne	70.	Goupille de roue de déplacement
35.	Ecrou hexagonal	71.	Roue de déplacement
36.	Rondelle frein	72.	Rouleau

DECLARATION « CE » DE CONFORMITE

OTMT DECLARE QUE LE PRODUIT DESIGNE CI - DESSOUS :
MODELE / REFERENCE : 77110100

MARQUE : **OTMT**

EST CONFORME

- AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES DEFINIES PAR L 'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE **2006/42/CE** (DIRECTIVE MACHINE) QUI CONCERNE LES REGLES TECHNIQUES ET LES PROCEDURES DE CERTIFICATION DE CONFORMITE QUI LUI SONT APPLICABLES.
- AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES DEFINIES PAR LA DIRECTIVE EUROPEENNE **2004/108/CE** RELATIVE A LA COMPATIBILITE ELECTROMAGNETIQUE (DIRECTIVE CEM)
- AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES DEFINIES PAR LA DIRECTIVE EUROPEENNE **2006/95/CE** RELATIVE AUX EQUIPEMENTS BASSE TENSION.

PERSONNE AUTORISEE A CONSTITUER LE DOSSIER TECHNIQUE :

MONSIEUR YVON CHARLES
BP 4 - 78701 CONFLANS CEDEX -FRANCE

FAIT A CONFLANS SAINTE HONORINE, LE 16 NOVEMBRE 2009

YVON CHARLES
DIRECTEUR GENERAL

OTMT : BP 4 - 78701 CONFLANS CEDEX -FRANCE